

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Mai 2025

Ordre du jour :

1- Travaux

- 10 – Programmation des travaux 2^{ème} tranche trottoirs rue des Sables
- 11 – Programmation travaux lotissement Champ Deniau 3
- 12 - Lotissement Le Champ Deniau : Attribution de noms de rues pour cartographie

2 – Finances

- 20 – Décision modificative n°1 budget principal

3 – Urbanisme

- 30 – Déclarations d'intention d'aliéner

4 - Intercommunalité

- 40 – Convention de mise à disposition avec le service ingénierie de l'agglomération pour les travaux trottoirs 2^{ème} tranche
- 41 – Désignation d'un conseiller pour le groupe de travail voirie -ingénierie

4 – Affaires diverses

- 40 - Tirage au sort d'électeurs pour constituer le Jury d'Assises 2025
- 41 – Matinée propre avec le CMJ
- 42 – Réflexion sur la thématique de la délinquance
- 43 – Changement de locataire au cabinet infirmier
- 44 – Devenir des terrains derrière l'église

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de LANDEVIEILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme DURANTEAU Isabelle, Maire.

Présents : MM. Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Laurent POIRAUDEAU, Emilie GAUTRONNEAU, Hubert MORNET, Béatrice BEAUDOUIN, Roselyne ARCHAMBAUD, Laurent GUILBAUD, Adeline RABOUIN, Patrick VOISIN, Romain CHAILLOT

Absents excusés : Virginie FORT

Secrétaire : Patrick VOISIN

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 12

Date de la convocation : 7 Mai 2025

Date d'affichage : 7 Mai 2025

Le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2025 est approuvé à l'unanimité

Délibération n° 21-2025

Décision modification n° 1 - Budget Principal 2025

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- . Vu le budget primitif principal voté le 1^{er} avril 2025

Vote à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget principal 2025 telle que présentée ci-dessous

1 – SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - 1 - Opération 102 – VOIRIE ET RESEAUX

Chap.	Article	Dépenses – Op° 102 – Voirie et réseaux	BP 2025	DM 1	Budget 2025
23	231	Travaux de génie civil	350 000	- 2 000	348 000
		Montant cumulé des dépenses	350 000	- 2 000	348 000

2-4 - Opération 107 – ILOT CENTRE BOURG

Chap.	Article	Dépenses – Op° 107 – Ilot centre bourg	BP 2025	DM 1	Budget 2025
21	2111	Acquisition de terrain	380 000	2 000	382 000
		Montant cumulé des dépenses	380 000	2 000	382 000

Cumul des dépenses d'investissement	730 000	0	730 000
-------------------------------------	---------	---	---------

Délibération n°22-2025

Attribution d'un nom de rue desservant la 3^{ème} tranche du lotissement "Le Champ Deniau"

Madame le Maire rappelle que la troisième tranche du lotissement "Le Champ Deniau" comportant 18 lots constructibles a été autorisé par arrêté municipal n° PA 085 120 24 C 0001 en date du 29 avril 2024.

Elle rappelle qu'il est devenu nécessaire de bien identifier les adresses propres à chaque parcelle à bâtir du lotissement avant d'engager la commercialisation des terrains et d'enregistrer les dossiers d'urbanisme qui s'y rattachent.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité, sur présentation d'une liste de noms ayant un rapport avec la nature,

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Vu le permis d'aménager délivré le 29/04/2024 à la Commune de LANDEVIEILLE sous la référence PA 08512024C0001 pour l'aménagement du lotissement d'habitation "Le Champ Deniau 3" comportant 18 parcelles à bâtir
- . Considérant qu'il est nécessaire de donner la voie créée un nom de rue et une numérotation complémentaire à la rue des Bois déjà existante, avant d'engager la commercialisation des lots et d'enregistrer les demandes de permis de construire ou déclarations préalables,
- . Vu les plans d'aménagement du lotissement

- donne à la voie interne desservant une partie des parcelles de la 3^{ème} tranche du lotissement "Le Champ Deniau" le nom de : Allée de l'Épine.

- affecte aux 18 parcelles du lotissement les numéros de voirie et adresses suivants :

Lot n°	Surface	Numéros de voirie et adresses
40	454 m ²	17 Rue des Bois
41	414 m ²	19 Rue des Bois
42	414 m ²	21 Rue des Bois
43	426 m ²	23 Rue des Bois
44	303 m ²	25 Rue des Bois
45	422 m ²	32 Rue des Bois
46	329 m ²	30 Rue des Bois
47	409 m ²	28 Rue des Bois
48	309 m ²	2 Allée de l'Épine
49	310 m ²	4 Allée de l'Épine
50	306 m ²	6 Allée de l'Épine
51	360 m ²	5 Allée de l'Épine
52	407 m ²	7 Allée de l'Épine
53	364 m ²	9 Allée de l'Épine
54	372 m ²	22 Rue des Bois
55	400 m ²	24 Rue des Bois
56	371 m ²	26 Rue des Bois
57	249 m ²	3 Allée de l'Épine

Madame le Maire -ou son représentant en cas d'empêchement- est chargé de notifier cette décision :

- au notaire chargé des ventes,
- au service départemental du Cadastre
- aux concessionnaires des réseaux publics (ERDF - FRANCE TELECOM - SAUR).

Délibération n° 23-2025

Mise à disposition du service ingénierie communautaire pour le projet de reprise des trottoirs de la rue des Sables

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la mise à disposition du service ingénierie de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles-Croix de Vie pour établir le projet de reprise des trottoirs de la rue des Sables.

La mission susceptible d'être confiée serait la suivante : **Maîtrise d'œuvre pour la réalisation du projet de reprise des trottoirs de la rue des Sables comprenant les éléments de mission suivants :**

- | | |
|--|--------|
| - Etudes Préliminaires | (EP) |
| - Etudes d'avant-projet | (AVP) |
| - Etudes de projet | (PRO) |
| - Direction de l'exécution du ou des contrats de travaux | (DET) |
| - Ordonnancement et planification de chantier | (OPC) |
| - Assistance aux opérations de réception | (AOR). |

Pour ce faire, la Communauté d'agglomération propose la signature d'une convention de mise à disposition du service technique communautaire fixant le coût de la mission à la somme de 3 200 €.

Invité à délibérer, **le Conseil Municipal** à l'unanimité,

- . Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- . Vu la convention de mise à disposition proposée pour signature par la Communauté d'Agglomération

Décide à l'unanimité

- de solliciter la mise à disposition du service ingénierie de la communauté d'agglomération pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de reprise des trottoirs de la rue des Sables comprenant les études préliminaires (EP), les études d'avant-projet (AVP), les études de projet (PRO), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET), l'ordonnancement et planification de chantier (OPC) et l'assistance aux opérations de réception (AOR).

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Les honoraires afférents à cette mission de maîtrise d'œuvre soit 3 200 € seront réglés sur les crédits inscrits au **Budget Principal 2025 à l'article 2151 – Opération 102 : Voirie et Réseaux.**

INFORMATIONS DIVERSES :

- Les travaux de rénovation des trottoirs de la rue des Sables débuteront à compter du 16 mai. La première phase, d'une durée de six semaines, portera sur les travaux d'assainissement. La seconde phase interviendra en septembre et concernera la rénovation de l'éclairage public ainsi que la réfection des trottoirs.
- Lancement des travaux de viabilisation de la troisième tranche du lotissement Le Champ Deniau. Les travaux débuteront le 21 mai prochain et comprendront notamment les opérations de terrassement, la création des réseaux (eau potable, assainissement, électricité, télécommunications). La durée prévisionnelle du chantier est estimée à cinq mois, avec une réception des travaux prévue pour le 24 octobre.
- Le Conseil municipal engage une réflexion sur la problématique de la délinquance au sein de la commune. À ce titre, il est demandé au secrétariat de mairie de se rapprocher des communes voisines afin de recueillir des informations sur les dispositifs de vidéoprotection en place : nombre de caméras, coûts d'installation et de maintenance, modalités de gestion, etc. Parallèlement, un rendez-vous sera sollicité auprès de la gendarmerie afin d'évaluer les besoins spécifiques de la commune en matière de vidéosurveillance. Un point d'avancement sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil municipal.
- Changement de locataire au cabinet infirmier au 1^{er} juin 2025
- Matinée propre avec le CMJ : Samedi 17 mai à 10 h 00
- Inauguration de la maison d'assistante maternelle : Samedi 14 juin 2025 à 10 h 00
- Fête de la musique : Vendredi 20 juin 2025 à 19 h 00 dans le parc de la mairie
- Prochain conseil municipal : Mercredi 25 juin 2025 à 20 h 00

La séance est levée à 21h30
En mairie le 19 Mai 2025,

Le secrétaire de séance,
Patrick VOISIN



Le Maire
Isabelle DURANTEAU